

QUE la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation soit autorisée à octroyer à l'Institut de recherches cliniques de Montréal un montant maximal de 3 000 000 \$, soit 600 000 \$ pour chacun des exercices financiers 2016-2017 à 2020-2021, pour la réalisation de deux initiatives de recherche, soit d'établir un Centre de recherche sur les maladies rares et génétiques chez l'adulte et favoriser la production de biomarqueurs comprenant, notamment la découverte, la validation, les essais cliniques et le développement de partenariats.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65300

Gouvernement du Québec

Décret 657-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT la nomination de treize membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies et d'une observatrice

ATTENDU QUE le paragraphe 1^o de l'article 21 de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (chapitre M-15.1.0.1) institue le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 25 de cette loi prévoit que le Fonds est administré par un conseil d'administration formé d'un nombre impair d'au plus quinze membres, dont le scientifique en chef et le directeur scientifique, nommés par le gouvernement;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 25 de cette loi prévoit notamment que le gouvernement peut nommer des observateurs auprès du Fonds;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 30 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le scientifique en chef et le directeur scientifique, sont nommés pour au plus trois ans;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 31 de cette loi prévoit qu'à la fin de leur mandat, les membres du conseil d'administration demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 31 de cette loi prévoit que le mandat des membres du conseil d'administration, autres que le scientifique en chef et le directeur scientifique, ne peut être renouvelé qu'une seule fois;

ATTENDU QUE l'article 34 de cette loi prévoit que les membres du conseil d'administration, autres que le scientifique en chef et le directeur scientifique, ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement mais qu'ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 413-2012 du 25 avril 2012, mesdames Pascale Biron, Claire Boulé et Duygu Kocaeft ainsi que messieurs Jacques Beauvais et Luc St-Arnault ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 413-2012 du 25 avril 2012, madame Madalina Surcel et monsieur Louis Fortier ont été nommés membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à leur remplacement;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 413-2012 du 25 avril 2012, mesdames Céline Audet et Nancy Déziel ainsi que messieurs Carl-Éric Aubin, Richard Cloutier, François Gagnon et Serge Vézina ont été nommés membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE, par le décret numéro 590-2013 du 12 juin 2013, monsieur Jean Belzile a été nommé observateur auprès du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Carl-Éric Aubin, professeur titulaire, Département de génie mécanique, École Polytechnique de Montréal;

— madame Céline Audet, professeure en écophysiologie et aquaculture, Institut des sciences de la mer de Rimouski, Université du Québec à Rimouski, et directrice scientifique, Ressources Aquatiques Québec;

— monsieur Richard Cloutier, président et chef de la direction, Accélérateur Ecofuel;

— madame Nancy Déziel, directrice générale, Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc.;

— monsieur François Gagnon, professeur titulaire, Département de génie électrique, École de technologie supérieure;

— monsieur Serge Vézina, directeur Service structure, bâtiment et projets spéciaux, Le Groupe S.M. International inc.;

QUE les personnes suivantes soient nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies pour un mandat de trois ans à compter des présentes :

— monsieur Simon Barnabé, professeur, Département de chimie, biochimie et physique, Université du Québec à Trois-Rivières, en remplacement de monsieur Louis Fortier;

— madame Malika Habel, directrice générale, Collège de Maisonneuve, en remplacement de madame Claire Boulé;

— monsieur Peter Grutter, directeur, Département de physique, Faculté des sciences, Université McGill, en remplacement de madame Pascale Biron;

— madame Michèle Marcotte, directrice, recherche, développement et technologies, Centre de recherche et de développement d'Ottawa, Agriculture et Agroalimentaire Canada, en remplacement de madame Duygu Kocaefe;

— monsieur Yves Mauffette, professeur, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal, en remplacement de monsieur Jacques Beauvais;

— madame Nathalie Quirion, présidente-directrice générale, Parc technologique du Québec métropolitain, en remplacement de monsieur Luc St-Arnault;

— madame Madison Rilling, étudiante au doctorat, Département de physique, de génie physique et d'optique, Université Laval, en remplacement de madame Madalina Surcel;

QUE madame Frédérique-Myriam Villemure, directrice du soutien aux organisations, ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, soit nommée observatrice auprès du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, en remplacement de monsieur Jean Belzile;

QUE les personnes nommées membres du conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies en vertu du présent décret soient remboursées des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de leurs fonctions conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

65301

Gouvernement du Québec

Décret 658-2016, 6 juillet 2016

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur qui se tiendra le 8 juillet 2016

ATTENDU QUE se tiendra à Toronto (Ontario), le 8 juillet 2016, une rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30) prévoit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, dirige la délégation québécoise lors de la Rencontre des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du commerce intérieur qui se tiendra le 8 juillet 2016;